

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI**

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 26 novembre à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur Martin Roch, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Denis Chandonnet	Représentant	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Raymond Doré	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Eric Comeau	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	Guy Baril	Maire	Landrienne
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
M.	Stephan Lavoie	Maire	Preissac
M.	Marc-Antoine Pelletier	Maire	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Raymond Carignan	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Jacques Riopel	Maire	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Félix Offroy	Représentant	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
Mme	Anita Larochelle	Mairesse	Trécesson
M.	Ulrick Lebreux	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

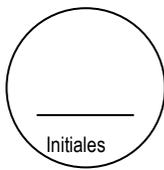
M.	Alain Halley	Directeur général
Mme	Josée Couillard	Directrice générale adjointe
Mme	Danielle Hamel	Directrice service Finances
Mme	Mélanie Falardeau	Directrice service Aménagement

223-11-2014

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Denis Chandonnet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté incluant deux ajouts au point 14.1.

1. Prière
2. Appel nominal
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Procès verbaux
 - 4.1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 29 octobre 2014
 - 4.2. Suivi du Comité administratif du 5 novembre 2014
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention)
6. Correspondances (CD)
7. CLD Abitibi
8. Administration
 - 8.1. Budget 2015 de la MRC d'Abitibi
 - 8.2. Infolettre de la MRC d'Abitibi
 - 8.3. Directrice générale adjointe – recommandation de permanence
 - 8.4. Directrice du service aménagement - embauche
 - 8.5. Gouvernance des services de développement économique
 - 8.6. Demande du Bouleau Blanc
 - 8.7. CULTURAT – Fonds touristique
9. Service d'Aménagement
 - 9.1. Demande d'exclusion – Projet Dumont de Royal Nickel
 - 9.2. Règlement VA-845
 - 9.3. Demande de la CPTAQ – Gaz Métropolitain
10. Service Forêt
11. Comité de sécurité publique
 - 11.1. PIMS (Plan d'intervention en milieu scolaire)
12. Autres sujets
 - 12.1. Représentants sur différents comités :
 - 12.1.1. Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue
 - 12.1.2. Centre local de développement Abitibi
 - 12.1.3. Pacte rural
 - 12.1.4. Comité de sécurité publique
 - 12.1.5. Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue



- 12.1.6. Comité de sécurité incendie
- 12.1.7. Mobilisation Espoir Jeunesse
- 12.1.8. Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue
- 12.1.9. Comité élargi du Fonds de développement touristique
- 13. Élection des membres du Comité administratif et du préfet suppléant
 - 13.1. Explications de la procédure d'élection
 - 13.2. Ajournement de l'assemblée
 - 13.3. Réouverture de l'assemblée
 - 13.4. Nomination d'un secrétaire d'élection
 - 13.5. Nomination de 2 scrutateurs
 - 13.6. Élection des membres du Comité administratif
 - 13.6.1. Représentant de la Zone 1
(La Corne, Landrienne et St-Marc-de-Figuery)
 - 13.6.1.1. Mises en candidature
 - 13.6.1.2. Fermeture de la mise en candidature
 - 13.6.2. Représentant de la Zone 2
(Berry, Launay, St-Dominique-du-Rosaire, St-Félix-de-Dalquier et Trécesson)
 - 13.6.2.1. Mises en candidature
 - 13.6.2.2. Fermeture de la mise en candidature
 - 13.6.3. Représentant de la Zone 3
(La Motte, Preissac, St-Mathieu-d'Harricana et Ste-Gertrude-Manneville)
 - 13.6.3.1. Mises en candidature
 - 13.6.3.2. Fermeture de la mise en candidature
 - 13.6.4. Représentant de la Zone 4
(Barraute, Champneuf, La Morandière et Rochebaucourt)
 - 13.6.4.1. Mises en candidature
 - 13.6.4.2. Fermeture de la mise en candidature
 - 13.6.5. Destruction des bulletins de vote, s'il y a lieu.
 - 13.6.6. Élection au poste de préfet-suppléant
 - 13.6.6.1. Mises en candidature
 - 13.6.6.2. Fermeture de la mise en candidature
 - 13.6.6.3. Destruction des bulletins de vote, s'il y a lieu
 - 13.6.6.4. Modification de signature pour effets bancaires, s'il y a lieu
 - 13.6.7. Remerciements aux administrateurs sortants, s'il y a lieu
 - 13.6.8. Déclaration solennelle des élus
 - 14. Sujets de discussion sans prise de décision (2 minutes par intervention)
 - 15. Informations
 - 15.1. Représentations du préfet (CD)
 - 16. Levée de l'assemblée

Deux ajouts sont demandés, l'un par M. Martin Roch à l'item 14.1 intitulé « Fonds touristique » et l'autre demandé par M. Stéphan Lavoie intitulé « Lac à l'épaule ».

224-11-2014

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 OCTOBRE 2014

Les maires ont reçu par courriel le procès-verbal de la rencontre de l'Assemblée générale du 29 octobre 2014.

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 29 octobre 2014.

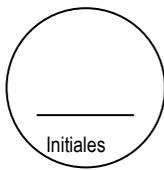
SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 5 NOVEMBRE 2014

M. Alain Halley souligne les principaux suivis relatifs à la rencontre du Comité administratif du 5 novembre dernier.

Le procès-verbal de cette rencontre ne peut être adopté étant donné qu'il n'a pas été adopté par le Comité administratif.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

Aucune question n'est soulevée à ce point.



**Correspondances présentées par des municipalités de la MRC d'Abitibi et
soumises lors de l'Assemblée générale des conseillers de comté du 26 novembre
2014**

À titre d'information

Expéditeur : Municipalité de Barraute

Date : 6 novembre 2014

Objet : Assouplissement article 14.16 Code Municipal Québec. Demande au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Précisions : Une résolution a été adoptée par les Membres du Conseil de la municipalité de Barraute concernant l'assouplissement de l'article 14.16 du Code Municipal du Québec. Cette résolution a été transmise au Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs. La municipalité de Barraute demande qu'un assouplissement au niveau des travaux admissibles au Fonds forestiers de la MRC d'Abitibi soit autorisé afin de permettre de créer d'autres activités économiques sur son territoire municipal.

Expéditeur : Corporation Municipale de Landrienne

Date : 10 novembre 2014

Objet : Opposition aux orientations du Gouvernement du Québec

Précisions : Lors de la rencontre du Conseil de la Municipalité de Landrienne du 3 novembre, les membres présents ont adopté trois résolutions s'opposant aux orientations prises par le gouvernement du Québec en appui à la conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue.

Ces résolutions portent sur : la régionalisation et la décentralisation des lieux de pouvoir en Abitibi-Témiscamingue vers Québec, le déploiement du modèle de gouvernance et de services en Abitibi-Témiscamingue et le centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSS).

Expéditeur : Municipalité de St-Félix-de-Dalquier

Date : 17 novembre 2014

Objet : Résolution d'appui au CLD

Précisions : La municipalité de St-Félix-de-Dalquier nous transmet une résolution d'appui aux CLD. Cette résolution est la suivante : « de demander aux instances gouvernementales et municipales que les services de qualité offerts par l'équipe du CLD soient maintenus, en raison de son apport majeur au développement économique de la MRC d'Abitibi. »

Expéditeur : Corporation Municipale de Landrienne

Date : 13 novembre 2014

Objet : Opposition au projet Q2-R-221 – Résolution 1411-177

Précisions : La Corporation Municipale de Landrienne nous fait parvenir son opposition au projet de loi Q2-R22 et demande à la MRC d'Abitibi qu'elle s'oppose également à l'implantation de ce programme.

Expéditeur : Municipalité de Preissac

Date : 7 novembre 2014

Objet : Campagne d'Amour et d'eau pure

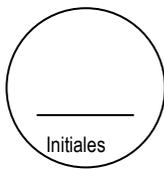
Précisions : Remerciements à Monsieur Le Préfet pour sa présence lors du dévoilement de la fierté locale de Preissac.

Expéditeur : Municipalité de Rochebaucourt

Date : 29 octobre 2014

Objet : Appui à mon Centre local de développement (CLD)

Précisions : La municipalité de Rochebaucourt nous manifeste son soutien aux centres locaux de développement (CLD).



Expéditeur : Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana

Date : 12 novembre 2014

Objet : Assouplissement de l'article 14.16 du code municipal du Québec – Copie de résolution 2014-11-202

Précisions : Résolution de demande auprès du Ministre des Forêts, de la Faune et des Parc afin qu'un assouplissement au niveau des travaux admissibles au fonds forestiers de la MRC d'Abitibi soit autorisé permettant ainsi de créer d'autres activités économiques sur son territoire municipal.

**Correspondances soumises lors de l'Assemblée générale des conseillers de comté
du 26 novembre 2014**

À titre d'information

Expéditeur : Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Date : 6 novembre 2014

Objet : Appui aux centres locaux de développement (CLD)

Précisions : Le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue nous manifeste son soutien aux centres locaux de développement (CLD).

Expéditeur : Corporation de l'enseignement et de la formation Amos-Région

Date : 18 novembre 2014

Objet : Lettre manifestant leur inquiétude face à la restructuration du réseau des commissions scolaires

Précisions : La corporation déplore la façon de faire du gouvernement dans son objectif d'atteindre l'équilibre budgétaire et souhaite qu'il prenne le temps d'évaluer les effets découlant de l'implantation de ses nouvelles mesures. La corporation souligne que c'est avec beaucoup d'inquiétude qu'elle appréhende l'intention du gouvernement de procéder à la restructuration du réseau des commissions scolaires.

Expéditeur : Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue

Date : 14 novembre 2014

Objet : Résolution CP-325-11-14

Précisions : La Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue nous transmet une résolution concernant l'abolition des CRÉ. La Conférence des préfets propose, entre-autre, que les préfets et maire/préfet acceptent le mandat d'exécuter le pacte fiscal transitoire et qu'un comité soit mis en place formé des préfets, du maire/préfet, du directeur régional du MAMOT et des DG des MRC et ville/MRC afin d'effectuer une réflexion sur l'organisation et le futur mode de concertation. Ce comité travaillera également au cours de la prochaine année à redéfinir les mandats qu'ils souhaitent assurer et la façon dont ils souhaitent les livrer. Cette réflexion s'effectuera en tenant compte du contexte de compressions du FDR qui ne permettra pas d'assumer l'ensemble des mandats des dernières années.

Expéditeur : CLD Abitibi

Date : 13 novembre 2014

Objet : Projet de prévisions budgétaires – Résolution CA-2014-11-02

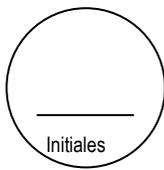
Précisions : Il est résolu à l'unanimité que le CLD Abitibi présente à la MRC d'Abitibi un projet des prévisions budgétaires de son service économique pour l'année 2015 comme base de discussion pour d'éventuels travaux de réorganisation et de transition souhaitée pour 2015.

Expéditeur : MRC de Pierre-De Saurel

Date : 28 octobre 2014

Objet : Appui – Demande de modification législative afin de faciliter l'application des règles visant la protection des boisés

Précisions : La MRC de Pierre-De Saurel a émis une résolution qui demande à l'Assemblée nationale de modifier les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin de faciliter l'application des règlements régionaux visant la protection des boisés.



Expéditeur : MRC Val-Saint-François

Date : 15 octobre 2014

Objet : Demande d'appui pour la clarification du pouvoir d'intervention des MRC en vertu de l'article 105 de la LCM – résolution CA-14-10-03

Précisions : La MRC du Val-Saint-François demande au MDDELCC de soustraire les MRC ou les municipalités à l'application du règlement Q.2 R.3 lorsque ces dernières réalisent des travaux d'enlèvement d'obstruction en vertu de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, appuie le projet de loi 195 et sollicite l'appui des MRC du Québec, de la FQM et de l'AGRCQ.

Expéditeur : Transport adapté Amos INC.

Date : 30 octobre 2014

Objet : Appui à mon Centre local de développement (CLD)

Précisions : Lettre d'appui au CLD. Demande aux instances gouvernementales et municipales que les services de qualités offert par l'équipe de leur CLD soient maintenus, convaincu(e) de son apport majeur au développement économique de la MRC d'Abitibi

Expéditeur : Gouvernement du Québec – Monsieur le ministre Pierre Moreau

Date : 13 novembre 2014

Objet : Pacte fiscal transitoire et nouvelle gouvernance de proximité

Précisions : Sollicite la collaboration des municipalités et des MRC afin que nous travaillions ensemble à la mise en place de cette nouvelle gouvernance régionale. Dans les prochaines semaines, nous serons invités à former un comité de transition constitué des préfets et des maires de chaque municipalité locale dont le territoire n'est pas compris dans celui d'une MRC.

**Expéditeur : SADC – Société d'aide au développement des collectivités
Harricana**

Date : 13 novembre 2014

Objet : Avenir du développement de notre collectivité et de l'entrepreneuriat

Précisions : La SADC nous offre de participer à la réflexion sur l'avenir du développement de notre collectivité et de l'entrepreneuriat et nous suggère de mettre en place un groupe de travail qui proposera à la MRC une solution optimale en fonction de la responsabilité de développement économique qui nous incombe.

Expéditeur : Commission des Arts et de la Culture de la Ville d'Amos

Date : 8 octobre 2014

Objet : Documentation concernant la Commission des Arts et de la Culture de la ville d'Amos

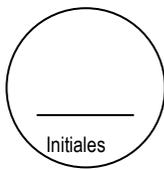
Précisions : Contient des informations techniques concernant sa composition et ses procédures, en plus de son mandat et du rôle qu'elle joue pour le développement, le rayonnement et la sauvegarde de notre patrimoine culturel.

Expéditeur : Corporation du Vieux-Palais et de la Maison Hector-Authier

Date : 31 octobre 2014

Objet : Appui à mon Centre local de développement (CLD)

Précisions : La Corporation du Vieux-Palais et de la Maison Hector-Authier nous manifeste son soutien aux centres locaux de développement (CLD).



**Correspondances soumises lors de l'Assemblée générale des conseillers de comté
du 26 novembre 2014**

Nécessitant une prise de décision

Expéditeur : Jimmy Vaillancourt, conseiller en prévention, Unité permanente anticorruption (UPAC)
Date : 13 novembre 2014
Objet : Séance de prévention UPAC
Précisions : Monsieur Vaillancourt est disponible le 29 janvier pour donner une conférence de sensibilisation sur la prévention de la corruption et de la collusion. Il suggère deux rencontres, l'une pour les élus (maires et conseillers) et l'autre pour les administrateurs municipaux.

225-11-2014

ORGANISATION D'UNE RENCONTRE DE SENSIBILISATION DE L'UPAC

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Stéphan Lavoie, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu :

- D'organiser une rencontre pendant le jour pour les fonctionnaires municipaux et le soir pour les élus. M. Raymond Carignan propose que la rencontre ait lieu à St-Félix. Mme Josée Couillard communiquera avec le DG de St-Félix pour organiser le tout.

ADOPTÉE

Expéditeur : MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
Date : 19 novembre 2014
Objet : Demande d'appui – Dénonciation à l'égard du projet de Loi 10 « Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales »
Précisions : Ils invitent la MRC d'Abitibi à prendre connaissance de leur projet de résolution et à en faire de même, afin de les appuyer dans leurs revendications à l'égard du projet de Loi 10.
Décision : Ne pas donner suite à cette demande.

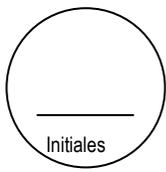
CLD ABITIBI

M. Lionel Pelchat demande de devancer le point 8.5 qu'il avait demandé d'ajouter à l'ordre du jour concernant la gouvernance des services de développement économique, car celui-ci aura une incidence sur le budget de la MRC.

M Pelchat rappelle que les conseillers de comté ont tenu une rencontre la semaine dernière concernant l'avenir des services de développement économique. Il dit que lors de cette rencontre, il s'est aperçu que le CLD avait réussi à accumuler un surplus de 700 000 \$, alors que la MRC avait pris la décision de verser la somme de 155 000 \$ au CLD. Il propose donc que la MRC laisse tomber la somme de 155 000 \$ qui avait été prévue, compte tenu que le CLD a un surplus important et que cette décision permettrait aux municipalités de respirer. Il souligne qu'en prenant cette décision, on ne laisse pas le CLD sans argent, qu'on laisse la somme de 236 000 \$ qui permet déjà au CLD de vivre. Il souligne qu'il importe de vivre selon nos moyens.

M. Pascal Rheault souligne qu'il est vrai qu'il y a un surplus de 700 000 \$ au CLD, mais que cette somme ne serait pas uniquement due à des sommes accumulées par les argentés versés par la MRC. Il indique que dans le budget que le CLD va présenter cette année, il y a déjà 200 000 \$ de prélevé dans le surplus accumulé.

M. Rosaire Guénette croit que les surplus accumulés ne sont pas des argentés utilisés pour l'administration du CLD Abitibi et il croit qu'il serait pertinent de ne pas verser la somme de 155 000 \$ pour permettre aux municipalités de respirer.



M. Stéphan Lavoie et M. Eric Comeau croient qu'il serait pertinent de déboursier cette somme par tranche au cours de l'année en attendant de connaître les décisions prises face à la réorganisation des services de développement économique sur le territoire.

M. Martin Roch souligne que le projet de loi 28 a été déposé cet après-midi à l'Assemblée nationale du Québec et qu'il semblerait qu'il soit possible que les deux partis de l'opposition se soient entendus pour adopter ce projet rapidement.

M. Raymond Carignan est d'accord avec la proposition de M. Lionel Pelchat. Il se demande pourquoi la MRC donnerait plus d'argent, alors que nous en sommes à effectuer un ménage dans les finances.

M. Martin Roch souligne que l'un des scénarios possibles serait de demander au CLD de présenter un projet de restructuration dans lequel il nous dirait de quelle façon il voit la poursuite de la prestation de leurs services. Il souligne qu'il est également possible d'envisager de rapatrier le CLD afin d'en faire un service de la MRC. Il soutient qu'il souhaitait présenter aux conseillers de comté la possibilité de former un comité de travail qui se pencherait sur la question.

M. Guy Baril souligne que peu importe si le projet de loi s'en vient ou non, il devient important d'examiner les besoins et de déterminer l'orientation que nous souhaitons donner à ces services pour notre territoire. Quant au 155 000 \$, il soutient qu'il importe de tenir compte des besoins et des éléments couverts par le 700 000 \$.

M. Jacques Riopel est d'accord avec la proposition de M. Pelchat.

M. Denis Chandonnet dit que la Ville d'Amos a discuté de ce dossier samedi dernier et qu'ils sont d'avis qu'il est important de ne pas laisser tomber un organisme qui offre ce type de services dans notre milieu et ils sont ouverts à continuer de soutenir l'organisme pour autant que ça ne coûte pas plus cher à la Ville.

M. Félix Offroy dit qu'il importe de se donner le temps de réfléchir en profondeur à la question afin de prendre une décision éclairée.

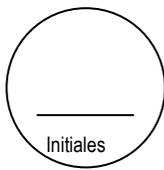
M. Marc-Antoine Pelletier soutient qu'il est important de maintenir le statu quo jusqu'à ce qu'une décision soit prise à la suite d'une réflexion.

M. Martin Roch souligne que la discussion qui se déroule ne porte pas sur l'avenir du CLD, mais bien sur la somme supplémentaire que la MRC aurait transféré au CLD cette année de 155 000 \$ en plus du 236 000 \$ qui est déjà affecté annuellement au CLD.

M. Raymond Doré demande s'il est possible de connaître l'impact de donner ou non cette somme (155 000 \$) au CLD. Est-ce qu'une décision de leur retirer cette somme mettrait leur survie en péril ?

M. Alain Halley soutient qu'il y a eu plusieurs discussions tenues au cours des dernières semaines. Il rappelle que lorsque le projet de loi sera adopté, le CLD ne pourra pas être maintenu dans sa forme actuelle et que des modifications devront être apportées.

Un vote à main levée est demandé afin de déterminer si la proposition de M. Lionel Pelchat est retenue à l'effet de ne pas transmettre la somme de 155 000 \$ au CLD. La majorité des conseillers de comté se prononcent contre. (5 conseillers de comté sont en faveur de cette résolution et 12 conseillers de comté sont contre cette proposition qui est donc rejetée)



ADMINISTRATION – BUDGET 2015 DE LA MRC D’ABITIBI

Monsieur Alain Halley, directeur général ainsi que madame Danielle Hamel, directrice finances, présentent aux conseillers de comté les prévisions budgétaires 2014 pour la MRC d’Abitibi.

Des précisions sont apportées sur certains éléments, notamment :

- Répartition à l’ensemble des municipalités avec revenus Forêt selon la participation à l’entente de gestion Forêt (2 scénarios possibles). Des conseillers de comté demandent de prendre un temps de réflexion sur la question avant de se prononcer.
- Quotes-parts des municipalités
- Rentabilisation des services du bureau local de la SAAQ
- Étude sur le transport commun des matières résiduelles
- Étude de faisabilité sur le regroupement des services incendie
- Grande transparence dans la présentation du budget

Il est 21 h 10 et M. Raymond Doré s’absente de la salle de réunion. Retour à 21 h 15.

Il est 21 h 15 et M. Eric Comeau s’absente de la salle de réunion. Retour à 21 h 18.

Il est 21 h 34 et M. Raymond Carignan s’absente de la salle de réunion. Retour à 21 h 36.

Il est 22 h 06 et M. Lionel Pelchat s’absente de la salle de réunion. Retour à 22 h 07.

226-11-2014

ADMINISTRATION – ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015 DE LA MRC D’ABITIBI : PARTIE 1

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle et unanimement résolu que les prévisions budgétaires 2015 de la MRC d’Abitibi, Partie 1, soient adoptées et que la base de répartition soit la suivante :

- Administration, aménagement, géomatique, livraison de programmes, immatriculation, développement économique, gestion des cours d’eau, plan de gestion des matières résiduelles, plan stratégique de développement touristique : selon la richesse foncière uniformisée ;
- Sécurité incendie : selon le nombre de risques dans chaque municipalité ;
- Le tout, en tenant compte des correctifs suivants : reporter à une année ultérieure l’étude relative au transport en commun des matières résiduelles (53 000 \$) et maintien du statu quo pour la répartition des revenus forêt pour une somme de 119 467 \$.

ADOPTÉE

227-11-2014

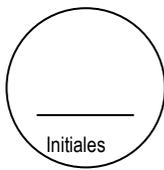
ADMINISTRATION – ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015 DE LA MRC D’ABITIBI : PARTIE 2

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle et unanimement résolu que les prévisions budgétaires 2015 de la MRC d’Abitibi, Partie 2 soient adoptées et que la base de répartition soit la suivante :

- Évaluation, tenue à jour et équilibrage des rôles : selon la richesse foncière uniformisée des municipalités régies par le Code municipal ;
- Entente de développement durable avec la ville d’Amos (règlement 102) pour les municipalités régies par le Code municipal : 50% en fonction de la population de la municipalité et 50 % en fonction de la distance d’éloignement de la résidence la plus éloignée de chaque municipalité par rapport au centre-ville d’Amos ;
- Réseau large bande : montant fixe par municipalité ;
- Éléments graphiques : selon la richesse foncière uniformisée ;
- Services rendus aux municipalités rurales.

ADOPTÉE

Il est 22 h 25 et M. Guy Baril s’absente de la salle de réunion. Retour à 22 h 27.



ADMINISTRATION – INFOLETTRE DE LA MRC D’ABITIBI

M. Alain Halley, directeur général, présente l’Infolettre de la MRC d’Abitibi qui a été publié pour une première fois au cours du mois de novembre. Il s’agit d’un outil de communication qui a été mis sur pied et nous faisons appel aux élus et aux fonctionnaires municipaux afin de nous aider à le bonifier. Les maires soulignent qu’ils ont beaucoup apprécié cet outil de qualité.

ADMINISTRATION - GOUVERNANCE DES SERVICES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Point abordé au début de la rencontre.

ADMINISTRATION – DEMANDE DU BOULEAU BLANC

M. Raymond Carignan, qui avait demandé l’ajout de ce point, propose que celui-ci soit reporté à une séance ultérieure.

ADMINISTRATION – CULTURAT

M. Martin Roch, préfet, expose les grandes lignes du projet présenté par CULTURAT. Il explique que dans le cadre de ce projet, l’Association touristique de l’Abitibi-Témiscamingue (ATRAT) invite la MRC d’Abitibi à investir une somme de 20 000 \$. En contrepartie, l’ATRAT s’engage à investir la somme de 10 000 \$. Les argentés engagés doivent concerner des projets déposés avant le 31 mars 2015 et seules les municipalités de 10 000 habitants et moins sont admissibles.

228-11-2014

ADMINISTRATION – CULTURAT – FONDS TOURISTIQUE

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Eric Comeau et unanimement résolu de réserver la somme de 20 000 \$ à même le Fonds touristique pour le projet de CULTURAT.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION – FONDS TOURISTIQUE

M. Martin Roch rappelle également un autre projet qui a été présenté aux municipalités, consistant à la création d’un circuit de fontaines sur le territoire reliant des municipalités qui répondent à l’objectif principal du Plan de développement et de marketing touristique de la MRC Abitibi 2014-2018. Afin de réaliser ce projet, Tourisme Amos-Harricana présentera un dossier pour une demande de financement à l’EPRT (Entente de partenariat régional touristique), qui permettrait de financer la moitié des coûts de ce projet.

Afin d’aider à la réalisation dudit projet de circuit, M. Roch demande aux élus s’ils voudraient prioriser ce projet à même l’enveloppe du Fonds touristique et de rendre disponible une somme allant jusqu’à (80 000\$). Afin de réaliser ce projet, chaque municipalité intéressée doit investir 2 000 \$ sur un projet de fontaine de 20 000\$. Actuellement, dix (10) municipalités ont manifesté leur intérêt de présenter un projet de fontaine. La somme provenant du Fonds touristique local ou de l’EPRT pourrait varier selon le nombre de municipalités participantes.

229-11-2014

ADMINISTRATION – PLAN MARKETING – CIRCUIT DE FONTAINES

Il est proposé par Monsieur Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu de réserver la somme de 80 000 \$ à même le Fonds touristique pour le circuit de fontaines.

ADOPTÉE

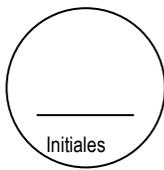
Il est 22 h 40 et Madame Anita Larochelle s’absente de la salle de réunion. Retour à 22 h 42.

230-11-2014

SERVICE D’AMÉNAGEMENT – DEMANDE D’EXCLUSION – PROJET DUMONT DE RNC

CONSIDÉRANT la faisabilité de l’exploitation d’un gisement de nickel par le projet Dumont dans les municipalités de Launay et de Trécesson (au nord de la route 111);

CONSIDÉRANT la décision du 23 août 2013 de la Commission de protection du territoire agricole Québec (CPTAQ) dans les dossiers 404358 et 404359 accordant l’exclusion demandée, ce qui a pour effet de permettre ou d’avaliser la réalisation du projet Dumont;



CONSIDÉRANT QUE selon les évaluations environnementales complétées en mars 2014, les terres visées par la présente demande sont requises pour le respect de la réglementation en matière d'environnement et pour assurer une meilleure cohabitation au niveau du projet Dumont;

CONSIDÉRANT QUE par les décisions rendues dans les dossiers 404822 et 404823, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) n'a pas accordé à Royal Nickel l'autorisation d'acquérir certaines terres agricoles en vertu de la Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents;

CONSIDÉRANT le caractère connexe et indissociable de ces deux demandes précédentes et que l'acquisition des terres visées par la demande demeure nécessaire à la réalisation du projet Dumont;

CONSIDÉRANT QUE les terres visées par la présente demande sont adjacentes à la zone non agricole et qu'ainsi, en vertu de l'article 61.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), la demande doit être assimilée à une demande d'exclusion;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe pas d'autre espace approprié ailleurs dans les municipalités, car la localisation des activités d'exploitation minière est conditionnée par l'emplacement du gisement;

CONSIDÉRANT QUE ce projet aura un effet des plus positifs sur le développement économique de la MRC et de la région;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des terres visées par la demande correspondent à des parties résiduelles de propriété qui ne sont pas situées dans la zone agricole et sur lesquelles seront implantées les infrastructures minières;

CONSIDÉRANT QUE Royal Nickel s'engage à maintenir les activités et les usages agricoles ainsi que forestiers des terres concernées;

CONSIDÉRANT QUE ces terres sont situées dans l'affectation agro-forestière au schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Abitibi et que l'activité minière y est autorisée;

CONSIDÉRANT QUE ces terres ne sont pas situées dans un secteur où l'activité et le dynamisme agricole sont très élevés.

CONSIDÉRANT QUE Royal Nickel propose d'étudier la requalification et la valorisation des résidus industriels alcalins à des fins agricoles;

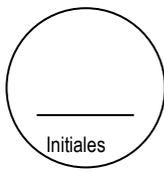
CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques encourage la valorisation des rejets industriels;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des sols cultivés de la région sont acides et que de tels résidus pourraient améliorer le rendement des cultures;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 65 de la LPTAA, seule une municipalité régionale de comté ou une municipalité peut déposer une demande d'exclusion à la CPTAQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Denis Chandonnet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jacques Riopel et unanimement résolu :

- D'appuyer et de déposer auprès de la CPTAQ deux demandes d'exclusions dans le cadre du projet d'exploitation de mine de nickel prévu par la compagnie Royal Nickel Corporation (Projet Dumont) selon les modalités suivantes ;
- D'autoriser le directeur général, Monsieur Alain Halley à signer les documents requis pour déposer une demande d'exclusion à la CPTAQ dans le cadre du projet d'exploitation de mine de nickel prévu par la corporation Royal Nickel (Projet Dumont) ;
- D'émettre un certificat de conformité par rapport aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi pour la



demande d'exclusion dans le cadre du projet d'exploitation de mine de nickel prévu par la corporation Royal Nickel (Projet Dumont).

- La demande d'exclusion couvre :
 - Les lots P-4 880 280, 4 880 282, 4 880 281, 4 880 261, 4 880 240, 4 880 241, 4 880 239 sur le territoire de la municipalité du canton de Launay;
 - Les lots 4 283 616, 4 283 617, 4 283 748, 4 282 994, 4 283 127, 4 284 267, 4 283 744 sur le territoire de la municipalité du canton de Trécesson.

ADOPTÉE

Il est 22 h 50 et M. Martin Roch s'absente de la salle de réunion. Retour 22 h 54.

Il est 22 h 52 et M. Eric Comeau s'absente de la salle de réunion. Retour 22 h 54.

231-11-2014

SERVICE D'AMÉNAGEMENT – DEMANDE D'EXAMEN SUR LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT VA-845 DE LA VILLE D'AMOS

Conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), la MRC d'Abitibi, après vérification auprès du comité d'aménagement déclare, sur la proposition de Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu, que :

- Le règlement numéro VA-845, qui modifie le règlement VA-119 afin d'ajouter aux usages déjà autorisés dans la zone "Commerces périphériques à moyenne et faible densité d'occupation, avec entreposage extérieur contrôlé no 12 (C.3-12)" les usages "Vente, location de véhicules de promenade", "Réparation et entretien de véhicule de promenade" et "Remisage extérieur de véhicule de promenade", est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire.
- Le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC d'Abitibi soit autorisé à émettre, le plus tôt possible, le certificat de conformité.

ADOPTÉ

22 h 57 M. Raymond Carignan quitte la réunion.

232-11-2014

SERVICE D'AMÉNAGEMENT – DEMANDE DE LA CPTAQ – GAZ MÉTROPOLITAIN

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ-MÉTRO – DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE :

ATTENDU que la Société en commandite Gaz-Métro a adressé une demande d'autorisation d'aliénation et d'utilisation à des fins autres que l'agriculture de la zone agricole à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une partie de territoire situé dans la municipalité de St-Marc-de-Figuery;

ATTENDU que la demande porte sur l'établissement d'une vanne de sectionnement de la nouvelle ligne de gaz naturel St-Mathieu – La Corne ;

ATTENDU que la demande porte sur une partie de lot 4 003 558 de cent mètres carrés contigu à une emprise publique ;

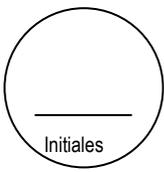
ATTENDU que la municipalité de St-Marc-de-Figuery appuie la demande d'autorisation effectuée par la Société en commandite Gaz-Métro. ;

ATTENDU que la Commission de protection du territoire agricole du Québec demande une recommandation du conseil des maires, en regard des critères formulés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU que la recommandation doit tenir compte des objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC d'Abitibi. ;

ATTENDU que la contrainte à l'agriculture est faible étant donné la superficie demandée et que la parcelle visée n'est présentement pas cultivée ;

ATTENDU que la ligne de gaz naturel est déjà construite et nécessite cette installation ;



ATTENDU que la demande respecte les objectifs du schéma d'aménagement révisé ainsi que les dispositions du document complémentaire de la MRC d'Abitibi ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Guy Baril et unanimement résolu d'appuyer la demande d'aliénation et d'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du Lot 4 003 558.

233-11-2014

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE – PIMS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de sécurité publique ont eu une présentation du Plan d'opération policier (POP) le 18 novembre dernier par le Directeur du poste de la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette présentation, les membres du Comité de sécurité publique ont appris que le contrat de l'intervenant en milieu scolaire du Plan d'intervention policier ne sera pas renouvelé;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de sécurité publique considèrent qu'il est essentiel de maintenir la présence à temps plein de cet intervenant étant donné que le Plan d'intervention en milieu scolaire (PIMS) constitue une priorité POP ;

CONSIDÉRANT QUE le PIMS était appliqué par une ressource à temps plein ;

CONSIDÉRANT QUE depuis la signature de l'entente du programme scolaire et de lutte aux stupéfiants, le PIMS a toujours été une priorité du CSP ;

CONSIDÉRANT les nouvelles réalités du milieu policier et du milieu scolaire et l'importance du travail de ce policier en prévention et en répression ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Baril, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy et unanimement résolu :

- D'exiger le respect de l'Entente et le maintien du PIMS

ADOPTÉE

234-11-2014

SALON DU LIVRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE REPRÉSENTANT

Ce point est reporté à la rencontre de l'Assemblée des conseillers de comté de décembre afin d'avoir l'opportunité de consulter M. Raymond Carignan concernant son intérêt de poursuivre son implication à ce conseil.

235-11-2014

CLD ABITIBI - REPRÉSENTANTS

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Marc-Antoine Pelletier et unanimement résolu de déléguer M. Maurice Godbout pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Conseil d'administration du CLD Abitibi pour un autre mandat de deux (2) ans.

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Marc-Antoine Pelletier, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Stéphan Lavoie et unanimement résolu de déléguer M. Denis Chandonnet pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Conseil d'administration du CLD Abitibi jusqu'au mois de mars 2015, date à laquelle le nouveau maire d'Amos aura été élu.

ADOPTÉS

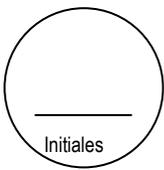
236-11-2014

PACTE RURAL - REPRÉSENTANTS

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Guy Baril et unanimement résolu :

- De déléguer M. René Martineau et M. Stéphan Lavoie pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Comité de pilotage du Pacte rural.

ADOPTÉS



237-11-2014

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE - REPRÉSENTANTS

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu :

- De déléguer M. Jacques Riopel, M. Maurice Godbout, M. Raymond Doré et M. Pascal Rheault pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Comité de sécurité publique.

ADOPTÉS

238-11-2014

LOISIR ET SPORT ABITIBI-TÉMISCAMINGUE - REPRÉSENTANTE

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Stéphan Lavoie, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu de déléguer Mme Anita Larochelle pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Conseil d'administration de Loisir et sport Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

239-11-2014

COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE - REPRÉSENTANT

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy et unanimement résolu :

- De déléguer M. Lionel Pelchat, M. Maurice Godbout, M. René Martineau, et M. Jacques Riopel pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Comité de sécurité incendie.

ADOPTÉS

240-11-2014

MOBILISATION ESPOIR JEUNESSE - REPRÉSENTANTE

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Stéphan Lavoie, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré et unanimement résolu de déléguer Mme Anita Larochelle pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Conseil d'administration de Mobilisation Espoir Jeunesse.

ADOPTÉE

241-11-2014

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE - REPRÉSENTANTE

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Baril, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jacques Riopel et unanimement résolu de déléguer Mme Carole Boucher pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

242-11-2014

COMITÉ ÉLARGI FONDS DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE - REPRÉSENTANTS

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Marc-Antoine Pelletier et unanimement résolu :

- De déléguer M. Martin Roch, M. Lionel Pelchat, M. René Martineau, M. Denis Chandonnet pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Comité élargi du Fonds de développement touristique.

ADOPTÉS

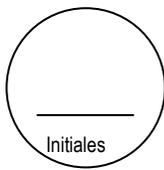
243-11-2014

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – COMMISSION ÉCONOMIQUE - REPRÉSENTANTS

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Eric Comeau, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jules Grondin et unanimement résolu :

- De déléguer M. Lionel Pelchat, M. François Lemire, M. Stéphan Lavoie, M. Jules Grondin pour représenter la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉS



244-11-2014

CORPORATION DU MONT-VIDÉO – CONSEIL D’ADMINISTRATION - REPRÉSENTANT

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu de déléguer M. Martin Roch pour représenter la MRC d’Abitibi.

ADOPTÉ

245-11-2014

AJOURNEMENT DE L’ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré appuyé par Monsieur le conseiller de comté Stéphan Lavoie et unanimement résolu :

- QUE l’assemblée soit ajournée à 23 h 35.

ADOPTÉ

246-11-2014

OUVERTURE DE L’ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Baril, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré et unanimement résolu d’ouvrir la séance à 23 h 45

ADOPTÉE

Les délibérations de la séance reprennent sous la présidence du président d’élection, Monsieur Alain Halley et les conseillers de comté suivants forment toujours quorum :

M.	Denis Chandonnet	Représentant	Amos
M.	Michel Auger	Représentant	Barraute
M.	Raymond Doré	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	André Gélinas	Représentant	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	Guy Baril	Maire	Landrienne
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
M.	Stephan Lavoie	Maire	Preissac
M.	Marc-Antoine Pelletier	Maire	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Raymond Carignan	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Félix Offroy	Représentant	Saint-Mathieu-d’Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
Mme	Anita Larochelle	Mairesse	Trécesson
M.	Ulrick Lebreux	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

ADOPTÉE

247-11-2014

NOMINATION D’UNE SECRÉTAIRE D’ÉLECTION

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Stéphan Lavoie, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy et unanimement résolu que Madame Josée Couillard soit nommée secrétaire d’élection.

ADOPTÉE

248-11-2014

NOMINATION DES SCRUTATRICES

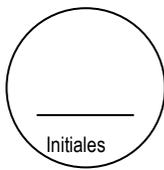
Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy et unanimement résolu que Danielle Hamel et Mélanie Falardeau soit nommées scrutatrices.

ADOPTÉES

249-11-2014

REPRÉSENTANT DE LA ZONE 1 QUI REGROUPE LES MUNICIPALITÉS DE LA CORNE, LANDRIENNE ET SAINT-MARC-DE-FIGUERY - MISES EN CANDIDATURE

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Eric Comeau, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Guy Baril et unanimement résolu de présenter Monsieur Jacques Riopel, représentant la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery comme membre du Comité administratif pour représenter la zone 1.



Le président d'élection s'enquiert auprès de chacun des candidats s'ils acceptent leur mise en candidature en commençant par le maire ayant été proposé en dernier comme candidat :

- Monsieur Jacques Riopel, maire de la municipalité de St-Marc, accepte sa mise en candidature.

250-11-2014

FERMETURE DE LA MISE EN CANDIDATURE DE LA ZONE 1

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller, Denis Chandonnet et unanimement résolu de fermer les mises en candidature au poste de représentant de la Zone 1.

ADOPTÉE

POSTE D'ADMINISTRATEUR DE LA ZONE 1

Monsieur Jacques Riopel, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery, accepte le poste et le président d'élection le déclare donc élu.

251-11-2014

REPRÉSENTANT DE LA ZONE 2 QUI REGROUPE LES MUNICIPALITÉS DE BERRY, LAUNAY, ST-DOMINIQUE-DU-ROSAIRE, ST-FÉLIX-DE-DALQUIER, TRÉCESSON – MISES EN CANDIDATURE

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré, appuyé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle et unanimement résolu de présenter Monsieur Maurice Godbout, représentant de la municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire, comme membre du Comité administratif pour représenter la zone 2.

Le président d'élection s'enquiert auprès de chacun des candidats s'ils acceptent leur mise en candidature en commençant par le maire ayant été proposé en dernier comme candidat :

- Monsieur Maurice Godbout, maire de la municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire, accepte sa mise en candidature.

252-11-2014

FERMETURE DE LA MISE EN CANDIDATURE DE LA ZONE 2

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Baril, appuyé par Monsieur le conseiller Rémi Gilbert, et unanimement résolu de fermer les mises en candidature au poste de représentant de la Zone 2.

ADOPTÉE

POSTE D'ADMINISTRATEUR DE LA ZONE 2

Monsieur Maurice Godbout, représentant de la municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire accepte le poste et le président d'élection le déclare donc élu.

253-11-2014

REPRÉSENTANT DE LA ZONE 3 QUI REGROUPE LES MUNICIPALITÉS DE LA MOTTE, PREISSAC, ST-MATHIEU-D'HARRICANA, STE-GERTRUDE-MANNEVILLE – MISES EN CANDIDATURE

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Stéphan Lavoie et unanimement résolu de présenter Monsieur René Martineau, représentant la municipalité de La Motte, comme membre du Comité administratif pour représenter la zone 3.

Le président d'élection s'enquiert auprès de chacun des candidats s'ils acceptent leur mise en candidature en commençant par le maire ayant été proposé en dernier comme candidat :

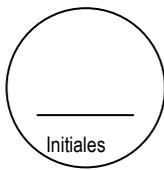
- Monsieur René Martineau, maire de la municipalité de La Motte, accepte sa mise en candidature.

254-11-2014

FERMETURE DE LA MISE EN CANDIDATURE DE LA ZONE 3

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu de fermer les mises en candidature au poste de représentant de la Zone 3.

ADOPTÉE



POSTE D'ADMINISTRATEUR DE LA ZONE 3

Monsieur René Martineau, représentant de la municipalité de La Motte, accepte le poste et le président d'élection le déclare donc élu.

255-11-2014

REPRÉSENTANT DE LA ZONE 4 QUI REGROUPE LES MUNICIPALITÉS DE BARRAUTE, CHAMPNEUF, LA MORANDIÈRE, ROCHEBEAUCOURT – MISES EN CANDIDATURE

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Marc-Antoine Pelletier, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu de présenter Monsieur Lionel Pelchat, représentant la municipalité de Barraute, comme membre du Comité administratif pour représenter la zone 4.

Le président d'élection s'enquiert auprès de chacun des candidats s'ils acceptent leur mise en candidature en commençant par le maire ayant été proposé en dernier comme candidat :

- Monsieur Lionel Pelchat, maire de la municipalité de Barraute, accepte sa mise en candidature.

256-11-2014

FERMETURE DE LA MISE EN CANDIDATURE DE LA ZONE 4

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré, appuyé par Monsieur le conseiller Guy Lemire et unanimement résolu de fermer les mises en candidature au poste de représentant de la Zone 4.

ADOPTÉE

POSTE D'ADMINISTRATEUR DE LA ZONE 4

Monsieur Lionel Pelchat, représentant de la municipalité de Barraute, accepte le poste et le président d'élection le déclare donc élu.

257-11-2014

PRÉFET SUPPLÉANT – MISES EN CANDIDATURE

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jacques Riopel et unanimement résolu de présenter Monsieur René Martineau, représentant la municipalité de La Motte comme préfet suppléant.

Le président d'élection s'enquiert auprès de chacun des candidats s'ils acceptent leur mise en candidature en commençant par le maire ayant été proposé en dernier comme candidat :

- Monsieur René Martineau, maire de la municipalité de La Motte, accepte sa mise en candidature.

258-11-2014

FERMETURE DE LA MISE EN CANDIDATURE DE PRÉFET SUPPLÉANT

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Denis Chandonnet, appuyé par Monsieur le conseiller Guy Lemire et unanimement résolu de fermer les mises en candidature au poste de préfet suppléant.

ADOPTÉE

DESTRUCTION DES BULLETINS DE VOTE

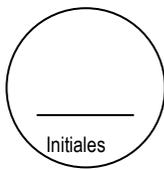
Sans objet.

REMERCIEMENTS AUX ADMINISTRATEURS SORTANTS

Reportés à une réunion ultérieure.

DÉCLARATION SOLENELLE DES ÉLUS

Suite à ces élections, chaque élu signe une déclaration solennelle dans laquelle il déclare solennellement qu'il remplira avec honnêteté et fidélité les devoirs de sa charge au meilleur de son jugement et de ses capacités et est assermenté par Monsieur Alain Halley, commissaire à l'assermentation du district judiciaire d'Abitibi (#205706)



259-11-2014

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jacques Riopel et unanimement résolu de rouvrir la rencontre à 23 h 51.

ADOPTÉE

M. Lionel Pelchat quitte la salle de réunion à 23 h 51.

260-11-2014

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Stéphan Lavoie, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu de lever la séance à 23 h 51.

ADOPTÉE

HUIS-CLOS

Les conseillers de comté procèdent à un huis-clos.

261-10-2014

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Baril, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jacques Riopel et unanimement résolu d'ouvrir la séance à 23 h 56.

ADOPTÉE

262-11-2014

ADMINISTRATION – DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE – RECOMMANDATION DE PERMANENCE

CONSIDÉRANT QUE le 2 juillet 2014, la MRC d'Abitibi a procédé à l'embauche de Madame Josée Couillard au poste de directrice générale adjointe.

CONSIDÉRANT QUE le 10 septembre 2014, l'Assemblée des conseillers de comté a approuvé et entériné les conditions d'embauche de madame Josée Couillard au poste directrice générale adjointe, par la résolution 179-09-2014, et ce, à compter du 2 juillet 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de la directrice générale adjointe a pris fin le 2 novembre 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy et unanimement résolu de mettre fin à la période de probation de Madame Josée Couillard et de procéder à son embauche permanente.

ADOPTÉE

263-11-2014

ADMINISTRATION – DIRECTRICE DU SERVICE AMÉNAGEMENT - EMBAUCHE

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré, appuyé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle et unanimement résolu de procéder à l'embauche de madame Mélanie Falardeau au poste de directrice du service de l'aménagement, selon les termes prévus au contrat.

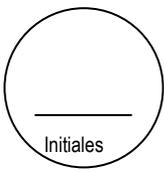
ADOPTÉE

SUJET DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION

Aucun

REPRÉSENTATIONS DU PRÉFET

Les conseillers de comté sont invités à prendre connaissance du document intitulé "Représentations du préfet" qui leur est remis.



264-11-2014

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jacques Riopel, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire et unanimement résolu :

- QUE l'assemblée soit ajournée à 23h59.

ADOPTÉ

Martin Roch
Préfet

Alain Halley
Directeur général